

QUEBEC :

VENDREDI, 9 JANVIER.

[FRECHETTE & C^{ie}.

Imprimeurs et Propriétaires,

N^o. 25, RUE LA MONTAGNE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le Lundi, le Mercredi et le Vendredi dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront considérés comme continuant un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c. doivent être adressés, francs de port, à l'Imprimerie, au Bureau du Journal, N^o 25, Rue La Montagne, Basse-Ville.



PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 2s. et pour chaque insertion subséquente 6 deniers courant.
Douze lignes et au-dessous 3s. et 6 deniers courant pour chaque insertion subséquente.
Au-dessus de douze lignes, 3 deniers par ligne, et un denier pour chaque insertion subséquente.
Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant longtemps.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS !!!

EXTRAITS DIVERS.

DES DERNIERS JOURNAUX FRANÇAIS.

Éléments de géométrie théorique et pratique à l'usage des classes élémentaires des collèges, par L. M. Desdoutis, professeur au collège Stanislas.
Des écoles fondées sur l'enseignement de la religion, il ne peut rien sortir qui ne soit empreint de préjugés et de bonne foi. Ce sentiment, qui fait regarder la science comme un présent du ciel porte naturellement les esprits à l'amour de la vérité, et ne leur laissant de circonspéction que pour les célébrités qui troublent la source pure des connaissances humaines. C'est cette pensée, nous n'en doutons pas, qui a dirigé M. Desdoutis, professeur de mathématiques au collège Stanislas, dans l'exposé de ses *Éléments de Géométrie théorique et pratique*, à l'usage des classes élémentaires des collèges. Le savant professeur ne s'est pas contenté de réduire les principes de la géométrie à une expression beaucoup plus simple, et de la mettre par là à portée de l'intelligence d'un plus grand nombre; il a encore élagué quelques graves abus que la vanité des savants, un désir immodéré d'innovations, et cette ambition déréglée de progrès qui tourmente tant d'imagination, ont introduits au détriment des études dans les livres élémentaires.

L'auteur n'est pas tellement préoccupé de sa spécialité scientifique, qu'il ne bâte l'Université de ce qu'elle force d'entrer dans les classes de mathématiques cette foule d'étudiants, dont un très-petit nombre arrive au but, tandis qu'une masse inculte reste en arrière, et n'a, comme de cette science abstraite que l'ennui et les dégoûts. C'est un dommage et un tort, car il y a du temps perdu et une application infuse usée des facultés à un âge où ces deux agents de l'instruction doivent être employés et ménagés avec le plus grand soin. Si l'on considère combien de jeunes gens étudient les mathématiques, on ne peut que déplore les causes et les résultats de ce grave abus.

M. Desdoutis, remontant à la source, explique ce désordre par les vices de l'organisation des études; le défaut de disposition et le dégoût d'un grand nombre d'esprits; enfin la composition défectueuse des livres élémentaires. Il croit avec raison que les deux premiers obstacles seraient levés, si l'on remédiait efficacement au troisième. En effet, si nous autres, hommes d'autres fois, nous rappelons nous souvenirs, nous avouerons qu'en général nous ne sommes restés en chemin que parce que la route nous a paru trop longue et hérissée de trop de difficultés.

Le professeur reproche aux livres élémentaires, 1^o la longueur excessive et inutile de la théorie; 2^o l'emploi de certaines démonstrations pénibles et rebutantes pour l'intelligence et la mémoire; 3^o surtout le défaut d'application des théorèmes à la pratique, et d'usage de la géométrie. C'est dans un sens opposé à ces trois écarts que M. Desdoutis a combiné son traité de géométrie, dont les qualités sont: brièveté, méthode, clarté, application.

Les mathématiciens théoriciens et élémentaires ont eu du malheur en portant l'obscurité dans une science qui n'est au bout du compte que l'explication par le raisonnement des propriétés des nombres et de l'étendue. La tout s'enchaîne; une proposition conduit à une autre; chaque théorème est la conclusion de ceux qui l'ont précédé; il est lui-même un des éléments des démonstrations qui doivent suivre. C'est pour cela que cette science est appelée exacte; elle l'est en effet, à l'exclusion de toutes les autres, et, par cette raison, elle devrait être la plus facile de toutes, et on est parvenu à en faire la plus ardue!

M. Desdoutis marche sous l'abri de l'esprit de la réforme qui se manifeste dans la société. Il attaque sans ménagement des abus consacrés par des hommes qui avaient voulu faire le monopole de la science, de même que nous attaquons la centralisation et le monopole électoral. Quelques parties de la géométrie de Legendre sont surtout de la part de notre professeur, l'objet d'une critique sévère, et qui nous paraît fondée. Asses et trop longtemps les physiciens, chimistes et mathématiciens de l'Institut se sont arrogé le privilège de poser les principes de la science et de consacrer des erreurs en leur prêtant l'autorité paternelle de leur nom. L'auteur de la *Géométrie théorique et pratique* rend hommage aux vérités généralement connues, aux propositions démontrées, mais il combat sans ménagement le paradoxe et l'erreur, et, selon l'expression d'un Legendre qui n'était pas géométricien, "il détruit le sophisme avec la hache de la raison."

C'est dans la théorie de la mesure des angles, du rectangle et du parallélogramme, base de la géométrie, que l'auteur a réfuté l'académicien Legendre en substituant à son système celui des anciens auteurs, légèrement modifié. Et comme dans la pratique on ne rencontre que des fractions, il a pu par cela seul supprimer le cas des incommensurables, étrange aberration de la logique chez les nouveaux auteurs.

Voilà comment a raisonné M. Desdoutis: "Si deux quantités sont incommensurables, c'est-à-dire n'ont pas d'expression numérique en fonction d'une unité commune, elles n'ont donc pas de rapport assignable en nombre, car il n'y a pas de quotient possible entre deux nombres dont l'existant pas. Comment concevoir donc qu'il y ait une idée sous des paroles ainsi conçues: "Quand deux angles sont incommensurables, les arcs interceptés sont encore entre eux comme les angles; ce qui revient à dire que lorsque deux angles n'ont pas de rapport numérique et par conséquent aucun rapport, les arcs interceptés ont entre eux le même rapport?" Comprenez qui pourra ce partage de sens; pour nous, nous dirons, en rapprochant cette inconcevable théorie de l'argumentation singulière par laquelle les auteurs croient établir, ce n'est un exemple complet de l'absurde démontré par l'absurde."

Ce n'est pas dans les mathématiques seulement que nous trouvons l'absurde démontré par l'absurde; ce n'est pas dans les mathématiques seulement que nous trouvons l'absurde démontré par l'absurde.

Il y a par le monde politique assez de gens qui parlent d'une idée fautive prétendant arriver à une conséquence vraie par le fait de la démonstration. Parce que le raisonnement peut être logiquement établi sur un principe absurde ou faux ils croient avoir cause gagnée. Mais, comme le professeur, c'est le principe même que nous attaquons et par conséquent sa conclusion. Les doctrinaires sont les théoriciens des incommensurables.

L'auteur, par ses sages réformes, a aplani beaucoup de difficultés aux élèves dans les démonstrations, en substituant la méthode des infimes petits à celle employé par Legendre à l'égard du cercle, de la sphère, du cylindre. M. Desdoutis a travaillé en faveur de l'intelligence et de la mémoire des jeunes gens, tandis que la plupart des auteurs ont fait de la science une sorte d'arcanes à l'usage seulement de quelques initiés. Il est inutile d'expliquer ici un système qui ne serait compris que d'un petit nombre de lecteurs, mais ce qui doit les intéresser tous c'est d'apprendre que l'auteur de ce traité a rétabli de près de moitié les éléments de la géométrie sans avoir omis une seule proposition essentielle. C'est un grand pas fait vers l'amélioration des études.

Il faut savoir gré à M. Desdoutis d'avoir combattu en passant des erreurs accréditées par cette école du 18^e siècle, qui, en prétendant tout expliquer, a souvent réalisé ce que disait Cicéron: "Qu'il n'y a rien de si insensé que puisse passer par la tête de quelque philosophe." C'est ainsi qu'en donnant la démonstration du magnifique problème résolu dans la pratique par les abeilles: "Couvrir un espace donné avec des figures régulières aussi nombreuses que possible et avec le moins de travail et de matière possible," l'auteur a relevé une étrange assertion de Buffon à ce sujet. On sait que la forme la plus appropriée aux conditions voulues par le problème est l'hexagone, et que c'est celle des cellules construites par ces industrieux insectes. Comment les abeilles font-elles des hexagones et non point des pentagones ou octogones? La religion et la science après avoir bien examiné, bien médité, s'écrient avec Virgile:

Esse apibus partem divinae mentis, et haustus
Ætherei dicitur...

Mais au dix huitième siècle, rien ne fait reculer un savant, il n'est rien que l'on n'entreprenne d'expliquer. Buffon prétend donc que cette forme doit résulter de ce que dans la construction de leurs cellules les abeilles qui travaillent simultanément, se poussent mutuellement et avec des forces égales, ce qui doit produire la figure régulière qui approche le plus du cercle. Ainsi, ajoute le grand naturaliste, cet effet est semblable aux rides que contractent les pois verts soumis à l'action de l'eau bouillante; ces accidents de la pellicule, qui sont produits par l'expansion uniforme de la vapeur intérieure, ont en effet la même forme: c'est le hexagone.

L'auteur des *Éléments de Géométrie* demande comment on peut concevoir que quinze mille insectes travaillant de leurs pattes, de la tête et des dents, sans ordre, simultanément, n'offrent dans leurs corps que des surfaces courbes, puissent former ainsi quinze mille loges de la plus parfaite régularité, comprises sous des faces parfaitement planes et parfaitement égales, et sous cent mille angles égaux qui semblent sortir d'un même moule. Et puis encore il aurait une autre question applicable aux petits pois comme aux abeilles. Alors même que la forme hexagonale serait produite par l'égalité des forces de ces insectes, ou par l'expansion uniforme de la vapeur intérieure des petits pois, il resterait encore à expliquer par quelle loi mécanique ou autre ces forces et cette expansion donnent pour résultat l'hexagone de préférence à la forme sphérique, ou à tout polygone régulier? N'est-ce pas le cas de s'écrier avec l'auteur de l'*Jiti-Lucrice*:

Arguit in fabra, non in se machina naturam.

Heureux serait la France si tous les maîtres appelés à former le cœur, l'esprit et l'âme de la jeunesse étaient remplis de cet amour courageux et modeste de la science qui en développe le progrès en s'arrêtant religieusement devant les limites que l'auteur de la nature a posées au bout de la carrière. C'est parce que beaucoup de savants modernes ont voulu, comme les constructeurs de la tour de Babel, s'élever à une hauteur sans bornes et escalader le ciel, qu'ils ont produit la confusion des langues, introduit l'absurdité jusque dans les sciences exactes, fatigué l'attention de leurs disciples et découragé des volontés qui avaient besoin d'être soutenues dans la carrière par la simplicité des moyens, la concision des formes et la sagesse des proportions.

On remarque dans le *Westminster Review* de février, un examen approfondi de l'ouvrage récemment publié par le docteur Chalmers, sous ce titre: *De la puissance de la Sagesse et de la bonté de Dieu, comme nous les voyons manifestés dans la création*. Voici quelques traits principaux d'une citation empruntée par le *Westminster Review* à cet important traité de philosophie morale et chrétienne.

« En outre des plaisirs ou des peines qui ont leur siège dans la conscience, il existe pour l'homme une source de satisfaction ou de souffrance dans le sentiment et l'appréciation intime des qualités morales qui appartiennent à sa nature.

« Ceci est une nouvelle preuve de cette sagesse merveilleuse que Dieu apporte dans l'administration des choses de ce monde. L'influence rétrograde de l'esprit sur l'esprit, au sein d'une même société, a pour effet d'y multiplier à l'infini les jouissances de la vertu et les punitions intérieures qui sont infligées au vice. La première sensation de bien-être, la jouissance originelle est éprouvée par l'homme vertueux et bienfaisant, il la tire de l'intelligence comme du sentiment intime de cette bonté sous l'impression de laquelle son cœur agit. La seconde jouissance est le partage de l'homme qui se trouve l'objet de la bienveillance; il y a dans la seule conviction qu'un pareil rapport nous lie avec un autre être, un principe de contentement très distinct et de la nature la plus exquise. Chaque manifestation de bonté d'une part, détermine de l'autre un mouvement de gratitude et ce second genre d'émotion n'a

pas moins de pénétrante douceur et de charme que le premier. Enfin, de cette reconnaissance il s'élève encore vers le bienfaiteur comme un parfum de volupté morale, délicieux mélange de la conviction du bien qu'on a fait et du prix qu'on y voit attaché par un autre être.

Voilà comme par le seul échange des affections douces et secourables, une somme immense de bonheur est créée tout à coup au milieu de la société, et cela indépendamment des dons matériels que la bonté dispense et des services matériels aussi que la reconnaissance offre en retour. Imaginons donc un âge de vertu parfaite et aussitôt malgré les maux inséparables de notre condition physique le bonheur ineffable des élus va descendre pour ainsi dire au milieu de nous. Telle est en effet la divine volonté que toujours les jouissances du genre humain s'élèvent à l'exacte hauteur des vertus qu'il aura acquises.

LA RUSSIE ET L'ANGLETERRE.

On lit dans le *Monthly Review* du mois de mars, le compte-rendu d'un ouvrage qui vient de paraître à Londres ces jours-ci, chez les libraires Hatchard et fils. Il a pour titre: *De la Russie, comme elle est en effet et non comme elle est représentée*. Nous avouons, disent les écrivains du *Monthly Review*, que nous avons été agréablement surpris à la lecture de cet ouvrage, elle a dissipé beaucoup d'impressions défavorables ou de préjugés pour mieux dire, que nous entretenions à l'égard de ce pays. Un ouvrage plus étendu encore de même auteur, et sur le même sujet nous semblait, pour la littérature historique de cette époque, une acquisition vraiment précieuse.

Tel qu'il est, ce livre prouve que nous n'avons de la Russie, de ses habitants et de ses mœurs que des notions fort imparfaites. On a tort d'appeler son gouvernement une monarchie absolue, la vérité est que le souverain y est limité à nombre d'égards dans l'exercice de sa puissance. C'est encore une erreur de parler d'esclavage à propos du peuple russe; il n'existe pas dans le code tout entier de ses lois un seul mot qui réponde à celui d'esclavage. Ce qu'on appelle servitude n'est qu'une dépendance généralement protectrice et qui ne s'exerce encore que sous la réserve de certains droits bien déterminés.

L'empire russe se compose de cinquante provinces et d'autant de millions d'habitants. La justice est rendue dans toute l'étendue de ce vaste empire avec une promptitude et une intégrité qui ne sont égales nulle autre part, excepté en France. On appelle paysans de la couronne ceux qui sont devenus libres par suites de conventions avec leurs seigneurs et dont l'empereur ensuite a reconnu les droits. Ces paysans ont le privilège de se nommer des magistrats ou *staroles*, ils les prennent parmi eux et dans leurs villages. Et telle est la sagesse ainsi que l'impartialité des décisions rendues de la sorte, qu'il est à supposer, dit l'auteur du livre, qu'on verrait d'un contentement commun se généraliser cette chambre magistrature, au moins pour les affaires de simple localité.

Voici qui surprendra bien des lecteurs. La exception russe, assure l'auteur, est sans aucune exception le peuple le mieux vêtu, le mieux nourri, le plus satisfait et en réalité le plus heureux de la terre. Il est naturellement doux, généreux, intelligent et porté à l'hospitalité. On ne citerait pas en Russie un seul exemple d'homme qui serait mort de misère ou de faim. Les mandans y sont extrêmement rares. A l'égard des criminels, le nombre relativement à la population est fort au dessous de ce que l'on trouve chez les autres peuples, et cela est si vrai que durant le règne tout entier de l'empereur Alexandre, la peine capitale n'a pas été prononcée une seule fois en Russie.

Tandis que le *Monthly Review* point sous ces flatteuses couleurs un empire que, généralement, on croit demi barbare, un écrivain anglais, M. James B. Barnard, professeur à l'université de Cambridge, trace de son propre pays un tableau bien différent.

Voici selon une autre revue du mois de mars, en quels termes généraux cet auteur, qu'on n'accusera pas de timidité, décrit la situation de ce qu'il appelle la Grande Bretagne. Le livre qu'il publie a ce sujet est intitulé: *Théorie de la constitution britannique*.

« L'Angleterre n'a pas seulement des intérêts commerciaux et industriels, elle a d'agricoles en même temps, et c'est principalement par la protection de ceux-ci qu'un roi et une chambre de lords doivent entrer dans sa constitution. La tendance de ces deux pouvoirs est d'amortir l'action du principe démocratique; à varier, sauf ce genre d'utilité, la chambre des lords pourrait être supprimée sans inconvénient. Le mission royale est de maintenir entre les deux chambres l'équilibre nécessaire. Il doit empêcher que l'aristocratie perde du terrain, mais prendre soin en même temps des intérêts du principe démocratique et à assurer à ce dernier principe tous les avantages qu'il peut obtenir sans que l'autre en soit blessé.

Après avoir poursuivi longuement de la sorte l'examen de la constitution anglaise, M. Barnard juge que la monarchie dans l'acceptation véritable du mot, n'existe plus en Angleterre. Son gouvernement n'est en réalité qu'une démocratie et les conséquences funestes d'un système politique qui n'est point fait pour ce pays, n'ont été retardées jusqu'à présent que par la corruption électorale. L'auteur déclare qu'une révolution doit infailliblement éclater en Angleterre et même avant peu. Dans sa pensée toutes les horreurs qui jamais s'élevèrent une révolution chez aucun peuple, sans en excepter celle de 93 en France, seront surpassées infiniment par les excès qu'il prévoit dans son propre pays. En effet, la Grande Bretagne est placée à cet égard dans des conditions du genre le plus alarmant. Quand le désordre commencera, les populations innombrables qu'emploient les travaux des manufactures, se trouveront tout à coup sans moyens de subsister.

Le sol anglais est pauvre, il ne saurait comme celui de France nourrir, à beaucoup près, ses habitants. Ses ressources à cet égard sont précieuses et

artificielles. Au milieu du bouleversement général, comment faire face à la dette énorme du pays! Aucun peuple n'a été jamais sous ce rapport dans la situation où se trouverait l'Angleterre. La face des choses y a complètement changé depuis sa dernière révolution. Alors la classe agricole était double en nombre de la population manufacturière; le contraire arrive à présent. Cette population sans travail et sans pain aura bientôt dévoré les faibles ressources que le sol peut produire.

Il faudra recourir à l'étranger et lui envoyer d'abord tout le numéraire en circulation, puis successivement tous les autres objets qu'il voudra recevoir en échange de ses bleds. Mais qui ne voit l'insuffisance de pareils moyens ou la difficulté même de les employer quand la tourmente révolutionnaire juchera la Grande Bretagne des débris de ses institutions, de son industrie commerciale, de son crédit financier et de toutes les lois protectrices de la propriété et de la vie des citoyens.



QUEBEC :

VENDREDI, 9 JANVIER, 1835.

Les nouvelles d'Europe vont jusqu'au 3 décembre de Paris, et jusqu'au 1er décembre de Londres. Ci-suivent quelques extraits les plus intéressés.

—La démarche du Rothschild de Paris auprès du roi Louis-Philippe, après la nomination du ministre Bassano, a eu son résultat à Londres. Le levathan du Royal-Exchange est allé trouver le lord premier ministre et lui a demandé s'il pouvait apprendre de lui que la politique de l'Angleterre ne changerait point au dehors par le fait de la nouvelle administration. Milord duc a répondu qu'il ne pouvait répondre; mais que toutefois et quant à présent, la politique étrangère de la Grande-Bretagne n'éprouverait point de modification essentielle.

—La plus parfaite unanimité règne dans toutes les classes des réformistes sur toute la surface du royaume. Nous recevons des comtés de Kent, de Devon, Somerset, Gloucester, Dorset, York, Lancastre, Darby, Notts, en un mot, de tous les comtés de l'Angleterre, les assurances les plus formelles qu'on y partage l'indignation avec laquelle la capitale considère l'intrigue qui a amené les torys au pouvoir.

Nous avons aussi des nouvelles de l'Irlande et de l'Écosse, qui nous annoncent que partout les meilleures dispositions prédominent. Toutes les divergences d'opinion sur les objets d'un intérêt secondaires sont écartées. La nation est unie comme un homme. Partout les réformistes se tiennent prêts en cas de dissolution. (Sun.)

—Les correspondances d'Italie disent que don Miguel se donne un mouvement extraordinaire, et qu'on le voit alternativement à Rome, à Milan, à Gènes, à Venise et à Modène; cette voyagerie continuelle ne peut être sans but.

—Samedi dernier, Guillaume IV traversa le parc St. James, avec sa femme, dans une voiture à quatre chevaux, pour retourner de Londres à Brighton, n'étant sillé et hué par une foule de personnes qui s'étaient réunies à cet effet.

—On écrit de Brighton, que Guillaume IV ayant été récemment insulté pendant ses promenades, l'ordre a été donné de tirer sur les piétons qui franchiraient, aux environs du palais, des limites déterminées. Des canons ont même été pointés sur la terrasse de Brighton. Les journaux torys, en rapportant ces nouvelles, se félicitent du bon esprit des gardes à pied. Les royalistes sont partout les mêmes.

—Les députés de Londres, siégeant dans la chambre, ont adressé à leurs commettants, une circulaire où ils les invitent à se réunir, quel que soient les nuances des opinions réformistes, contre un ministère tory, ennemi déclaré du bill de réforme et de toutes les améliorations politiques que ce bill doit enfanter. Ils ne doutent pas que le concours de tous les bons citoyens ne mette promptement au néant les espérances de la faction rétrograde.

—M. O'Connell part à l'Irlande dans le même sens et veut qu'on se débarrasse à tout prix du ministère Wellington.

—Le *Northampton Herald* dit, d'après des renseignements certains, qu'un grand nombre des membres whigs se sont déclarés les appuis du ministère Wellington.

—M. Elice, ex-secrétaire de la guerre, est descendu à un des hôtels de Paris, se rendant en Italie pour sa santé. Lord Brougham était aussi arrivé à Paris. Il a inscrit son nom à l'académie des sciences morales et physiques ainsi: "Brougham, avocat et homme de lettres."

Londres, 1er décembre.—On dit très généralement que le duc de Wellington se propose de soumettre au nouveau parlement des mesures de réforme. Nous ne pouvons douter de cela de sa part, mais nous pouvons dire à sa seigneurie que de demi-mesures ne seront pas reçues. (Courier.)

Paris, 21 Novembre.—Le conseil du roi a décidé vendredi, à ce qu'on rapporte, que le projet de loi pour octroyer 25 millions aux États-Unis, serait un des premiers soumis aux députés. M. Thiers assure qu'il sera accueilli. Le bruit court que M. Bresson a refusé de former partie du ministère Bassano pour des raisons liées à l'affaire des 25 millions dus aux États-Unis, s'étant assuré lors de son voyage dans ce pays qu'une bonne partie de ses réclamations étaient dus à des étrangers, (entre autres au roi Philippe, ajoute un journal américain, qui en est devenu l'acquéreur des réclamations) On s'attendait à ce que ce projet de loi serait mis devant les députés le 1er décembre.

—Paris, 25 novembre.—On assure qu'un des premiers travaux de M. Thiers, en rentrant au ministère, a été d'écrire aux députés de se tenir en mesure pour de nouvelles élections, en cas de dissolution de la chambre. (Temps.)

—Paris, 27 novembre.—M. de Talleyrand a refusé de retirer sa démission, ou du moins il a demandé du temps pour répondre, sous prétexte qu'il n'était pas encore remis du chagrin personnel qui lui a dicté cette mesure il y a trois semaines. On croit que le vieux diplomate veut attendre le double résultat de l'arrangement ministériel et le défit qui doit s'ouvrir devant les chambres entre les doctrinaires et le parti Dupin.

—Les journaux anglais arrivés aujourd'hui sont, comme ceux des jours précédents, remplis du détail des réunions réformistes qui ont lieu sur tous les points du pays. Parmi les villes qui réclament des adresses au roi pour protester à l'avance contre la formation d'un ministère tory, on remarque en première ligne toutes les grandes cités manufacturières et tous les principaux ports de mer.

—Le duc de Wellington est fort embarrassé du ton que prennent et des fortes espérances que proclament une portion de ses amis politiques. On assure même qu'il a dit des ultratoyes: *Si ces gens là prétendent que je suis avec eux, comment voulez-vous que le pays soit avec moi?*

Les torys modérés et clairvoyants commentent à désespérer du succès de la cause anti-réformiste, et la confiance qui les soutenait encore au commencement de la semaine dernière s'est presque évanouie quand ils ont vu l'ardeur et l'unanimité des citoyens dans leur adhésion aux principes d'une réforme lente, mais complète. Le public regarde la chute de Wellington comme certaine et prochaine. On dit généralement que l'absence de sir Robert Peel n'est qu'un prétexte pour avoir le temps de fêter le poulx à la nation, et de se décider, soit en faveur d'un ministère de coalition, soit en faveur d'un ministère tory. On dit aussi que le renvoi du dernier cabinet a été un acte spontané de Guillaume IV, et que les torys ne s'y attendaient pas plus que les whigs.

—Dans la réunion où a été votée l'adresse des magistrats de Glasgow, on remarquait une foule de bannières portant des devises diverses; nous citerons les suivantes: "Nous sommes orés; la liberté ou la mort!" "Nous sommes un peuple libre, et il faut que nous ayons un gouvernement libre." "Mort et ruine aux tyrans ennemis de la liberté!" "Désappointés, mais non vaincus." "Encore une fois sur la brèche." Au haut des bannières, on voyait un masque à deux faces représentant le duc. Une couronne était attachée au masque.

—Il est arrivé à Londres des nouvelles de Lisbonne, du 16, qui ne contiennent rien de neuf. Mais en général les correspondances de Lisbonne, comme celles de Madrid, s'accordent à dire que tout, dans la Péninsule, prend une attitude régulière et calme. Les populations basques et navarroises font seules exception, parce qu'elles forment un peuple à part, à côté du peuple espagnol et qu'elles ont toujours été en opposition avec les Catalans, les Aragonais et les Castillans.

—Par décret du roi Othon, le siège du Gouvernement grec est transféré à Athènes.

—Aujourd'hui 1er décembre, Charles X a 77 ans 1 mois et 22 jours. Louis XIV, celui de tous les rois de France dont la carrière a été la plus longue, n'a vécu que 77 ans moins 16 jours.

—Le roi Louis-Philippe atteint aujourd'hui 61 ans 1 mois et 25 jours. Il a aussi dépassé l'âge fatal des ducs d'Orléans. Le plus vieux de tous, le père du régent, est mort âgé de 60 ans 8 mois et 19 jours.

Paris, 2 Décembre.—Un journal de Rome annonce sous date du 20 novembre, l'arrivée dans cette capitale de sir Robert Peel; le courrier expédié avec des lettres pour ce monsieur devra donc se rendre de Florence à Rome, et sa réponse qu'on attendait à Paris demain, ne parviendra pas que le jour suivant ou même le lendemain.

NOUVELLE PROROGATION.—La Gazette Officielle d'hier contient une nouvelle Prorogation du Parlement Provincial du 27 Janvier au 21 Février. On attribue ce délai au dernier changement dans le Ministère, qui est survenu avant que M. Rice n'ait envoyé ses instructions, et qui est trop récent pour que le nouveau Ministère, qui même n'était pas encore organisé, ait pu prendre connaissance de nos affaires. La fixation d'une époque aussi avancée que le 21 Février pour l'ouverture des Chambres, empêchera que la session prochaine ne soit aussi féconde en résultats pour l'avantage du pays, qu'elle au rait pu l'être: le 27 Janvier était même un peu tard. Nous avouons qu'il était embarrassant pour Lord Aylmer de se présenter devant la Chambre d'Assemblée sans avoir à la main quelque communication du Ministère Colonial; mais il aurait dû penser, ce me semble, qu'il sera encore plus mal vu à une époque qui ne permettra pas aux Représentants de travailler efficacement au bien général du pays. Nous nous trompons fort, si la Chambre d'Assemblée ne lui eût pas trouvé une bonne excuse dans les événements récents survenus en Angleterre; d'autant plus que les instructions attendues pouvaient arriver sous peu de jours, et pendant ce temps-là les autres affaires, dont plusieurs sont pressantes autant qu'importantes, auraient pu s'avancer.

Ces dérangements causés par les embûches fréquentes de Ministères, joints à l'incertitude qu'ils jettent sur nos affaires domestiques pourront faire la matière d'une représentation juste, et être une nouvelle raison pour demander avec plus d'instance que jamais à avoir dans le pays un moyen de décision sur les diverses questions de régie intérieure; ou en d'autres mots d'être mis en état de régler nous-mêmes nos affaires.

Les Colonies n'influent aucunement sur les changements de Ministères, il n'est pas du tout raisonnable qu'elles soient exposées à en souffrir aussi sévèrement. Lorsqu'il y avait de la stabilité dans les administrations impériales, le mal était si peu fréquent, qu'il se faisait à peine sentir; mais il est devenu un grief sérieux depuis que le mouvement des partis, en Angleterre, use les Ministères en si peu de temps. Murray, Goderich, Stanley, Rice, tous ont passé dans un clin d'œil, sans avoir pu aucun d'eux se rendre maîtres des détails de nos affaires, et encore moins effectuer les bonnes intentions que quelques-uns paraissent avoir. Et puis pendant ce temps-là, les abus se multiplient, les plaintes augmentent dans la même proportion, les esprits s'aggravent, les partis se menacent, viennent en collision sur plusieurs points et font craindre des événements déplorable.

Il est assez singulier que le Comité "Loyal" de Montréal se plaigne aussi de cela comme d'un grand grief, les Ministères "se retirant souvent d'office," dit-il dans son manifeste, "dans un temps où l'expérience les aurait mis en état d'agir avec le jugement et la décision convenable." Il est vrai que ces Messieurs basent cette plainte sur ce qu'ils attribuent au manque d'expérience des Ministères Coloniaux le remède que nous avons obtenu de temps à autres à quelques abus, par "la sanction de prétentions nuisibles à leurs intérêts." Aussi est-ce dans la vue que le peuple ait encore moins de pouvoir, que le Comité "loyal" se plaint des Ministères passagers. Nous, au contraire, nous nous en plaignons, à cause des embarras et des délais sans fin qu'ils mettent dans la voie de réforme: c'est pourquoi, nous pauvres colons qui sommes toujours étrangers à ces changements de Ministères, nous demandons à ce que nous n'ayons pas à dépendre des Ministères à la fortune fait et défit si souvent, pour la routine ordinaire de nos affaires locales. Pour cela, il faut qu'il y ait un moyen de décision dans le pays, une autorité responsable au peuple et par tant obligée de se soumettre à son opinion, en cas de litige. Une pareille autorité saurait imposer à l'esprit de faction, qui aujourd'hui dérange et trouble tout dans le pays.

La Gazette Officielle d'hier contient les proclamations qui annoncent la sanction donnée aux sept bills dont nous avons parlé dans notre dernière feuille. Le titre de l'acte qui a rapport à l'éducation élémentaire est "Acte pour l'encouragement ultérieur de l'éducation en cette Province." Ce parait être celui qui accorde £10,000 pour une école supérieure dans chaque comté, en sus de l'allocation ordinaire.

C'est avec plaisir que nous apprenons, d'autorité sûre, que l'information que nous avions reçue touchant l'opération d'un acte récent du Parlement Impérial à l'égard des Revenus, n'est pas en tout correcte. Il n'y a eu qu'un seul cas, nous dit-on, où il a été transporté des marchandises à Kingston, sur lesquelles les droits se seraient élevés à £100; c'était du sucre des Isles. Cependant il paraissait que le Collecteur de Kingston a prélevé cette somme, ce qu'on saura bientôt avec certitude.

On nous apprend de plus qu'il y a longtemps que la loi, en tant qu'elle regarde Kingston a été soumise aux autorités à qui il appartient, dans la vue qu'elle fût amendée, ce qui doit faire espérer que le paiement des droits ne pourra plus être évité.

Ainsi le déficit qui existe dans le Revenu de cette année ne doit pas être attribué à l'opération de l'acte impérial, mais à la moindre quantité de marchandises imposables qui ont été importées cette année.

On verra cependant que les craintes de la personne de qui nous tenions notre première information n'étaient pas tout-à-fait sans fondement, puisqu'il n'est pas certain si le Collecteur de Kingston a prélevé les droits mentionnés plus haut, et que l'acte, au jugement de person-

nes concernées, demande à être revu et amendé. Nous devons reconnaître ici la manière honnête et libérale avec laquelle un des principaux Officiers de Douane de ce port nous a mis en état de rectifier toute erreur bien involontaire de notre part, et a offert tous les éclaircissemens en son pouvoir, à l'avenir, lorsque nous en aurions besoin.

Il a été donné des ordres en Angleterre d'adresser à chacune des colonies de l'Amérique Septentrionale un Exemplaire des Ouvrages des Commissaires des Archives, pour être déposé, au choix des Gouverneurs dans une "Bibliothèque Publique qui soit assez permanente, assez sûre et assez étendue pour la sûreté des Archives et en justifier le don." La Bibliothèque de la Chambre d'Assemblée offrant toutes ces conditions, et étant en outre ouverte gratuitement au public, on peut espérer qu'elle sera un des premiers lieux de dépôt sur lesquels on jettera les yeux.

UN MOT A C. M. CORRESPONDANT DE LA GAZETTE.

Eh bien, oui, vous avez deviné juste; ce que nous craignons pour le Clergé, s'il se jette dans l'arène politique dans un sens opposé aux Réformes demandées par les Représentants du Peuple et sanctionnées par ce même Peuple dans tous les Comités Canadiens, sans exception, il s'expose naturellement aux coups qu'on se porte ordinairement dans cette arène, et c'est une position que nous souhaitons ne lui voir jamais prendre. Vous parlez de théories politiques, de maux, d'anarchie &c. proclamés sous le toit de notre honnête cultivateur; chez nous c'est Réforme, Bien Public, Liberté, &c. et le Peuple nous approuve, nous encourage, nous appuie. Que voulez-vous? dessiler les yeux de vos ouïes, neutraliser et contrecarrer nos projets? Pleine liberté, Monsieur C. M.; mais si vous attaquez, vous vous exposez sans doute à être combattu, et c'est ce que nous voudrions vous éviter, non pas que nous ne croyions pas de très redoutables adversaires, mais ce genre de combat nous semble ne pas s'allier avec vos fonctions, et sous ce rapport les plus grandes victoires vous coûteront toujours plus cher que les plus grandes défaites ne coûteront à vos antagonistes. Aussi connaissant la sagesse qui anime notre clergé en général, redoutons nous peu qu'il suive la voie périlleuse dans laquelle quelques imprudens voudraient l'engager.

Nous avons la douleur de voir par les procédés de l'Assemblée de St. Andrew, Comté des Deux Montagnes, que par suite de l'animosité des partis, M. le Curé de St. Eustache n'a pas cru devoir chanter de Messe de Minuit et que des bandes couraient le village en chantant des chansons dans lesquelles M. le curé n'est pas épargné. C'est un anti-réformiste qui rapporte ces faits. Nous ne pouvons trop désapprouver de tels procédés, mais en même temps nous en tirons une raison des plus fortes contre la convenance de toute intervention active de la part des membres du clergé dans les luttes politiques. Tant pis pour ceux qui aurent habent et non audient, qui oculos habent et non videbunt.

Le Herald contient une correspondance assez curieuse entre Lord Aylmer et M. James Stuart, laquelle renferme bien clairement un défi réciproque de la part de l'un et de l'autre de ces personnages, et cela par suite des procédés qui ont eu lieu dans la suspension de M. Stuart, de sa place de Procureur Général. De sorte que l'on s'attend à ce qu'ils se donneront un rendez-vous hostile, aussitôt que Lord Aylmer aura cessé d'être Gouverneur de cette Province. Nous donnerons prochainement cette correspondance.

Le *Vindicator* en réponse aux reproches d'un Correspondant de la Gazette de Montréal touchant l'esprit d'hostilité qu'il prétend exister dans la Chambre d'Assemblée contre la population des Townships, publie un tableau par lequel il appert que depuis 1817 jusqu'à 1833, les Townships ont reçu pour les Communications Intérieures et les Ecoles, une somme ronde de £57,734 8 6. Outre cela, il y a leur part de huit mille louis et des cinquante-huit mille louis votés en 1815 et 1817, dont ce Journal n'a pu se procurer les détails.

BUREAU DE MEDICINE.
Le Bureau a tenu lundi dernier, à l'Hôtel-Dieu, sa quatorzième séance pour l'examen des Candidats à l'étude et à la pratique de l'Art Médical.—Les Messieurs suivants ont été admis à pratiquer comme Médecins, Chirurgiens &c. MM. Geo. Badaux, des Trois-Rivières, Henry Watson, du vaisseau Wm. Mooney, et Jean Zéphirin Nault, et Louis G. Hébert de Québec.

Les Candidats à l'étude ont été remis jusqu'à ce qu'ils aient complété leurs études préliminaires.

Les Membres du Bureau présents étaient MM. Painchaud, Couillard, Taché, Blanchet, Parent, Tessier, Noël, Blais, Frémont, Marsden, Rousseau.

Le Pont du Cap-Rouge est arrêté depuis quelques jours. Ce matin la glace a été stationnaire pendant quelque temps, et l'on se flattait d'avoir un pont devant cette ville, mais la glace est repartie dans le cours de la matinée. Le clé parait tenir ferme cependant.

[DE LA MINERVE.]
Nous avons, en commun avec la masse de nos compatriotes, à déplorer aujourd'hui la perte de Joseph Valois, Ecuyer, décédé à sa demeure en cette ville, samedi dernier. M. Valois était né le 13 Novembre 1766, à la Pointe Claire. Après avoir acquis une aisance remarquable, par son activité et son industrie dans le commerce du blé principalement, M. Valois est entré dans la carrière publique. En 1820, il fut élu conjointement avec feu Joseph Perrault, Ecuyer, l'un des membres pour le comté de Montréal, et il a toujours continué à représenter ce comté jusqu'à cette année.

Dans tous ses votes, M. Valois n'a jamais fléchi. Il était un de ceux qui ont déployé, dans toutes les occasions, la plus grande fermeté. Il était rare de rencontrer un homme

qui eût des pensées aussi solides et des vues aussi étendues que ce digne compatriote. Il en a donné des preuves à son siège en chambre et partout où il s'est agi de se réunir à ses concitoyens pour renverser les abus. Personne, sous ce rapport, n'a plus mérité que M. Valois, et des sacrifices pécuniaires et de temps ne lui ont jamais coûté quand il s'agissait du bien de son pays.

Il est un trait dans la vie de M. Valois qui marque la perspicacité de son jugement sur nos hommes publics. Il n'est pas nécessaire de rappeler qu'il se mit à la tête de l'opposition à l'élection de M. Dom. Mondelet, ne voulant pas croire aux professions si explicites de ce dernier. M. Mondelet réussit, malgré cette opposition et le temps a démontré qu'il y avait beaucoup de raison et de prudence dans la démarche de M. Valois.

Lors de l'élection générale, l'automne dernier, M. Valois était attaqué de la maladie qui a terminé ses jours et il aurait été ré-élu avec les mêmes acclamations qu'aux élections précédentes, si sa santé lui eût permis de s'offrir de nouveau aux suffrages des électeurs.

Dans la vie privée, M. Valois se distinguait par une probité et des vertus qui suffiraient pour le faire regretter de ses concitoyens si les qualités dans la vie publique n'ajoutaient beaucoup à ses vertus sociales. M. Valois laisse une fortune considérable à des dignes héritiers qui s'empresseront sans doute de marcher sur ses traces et de remplir, s'il est possible, le vuide que causera le décès de leur respectable parent.

Les restes de M. Valois seront inhumés dans l'Eglise Paroissiale de cette ville, mercredi prochain à huit heures et demie du matin.

[DE L'ECHO DU PAYS.]

Les amis de l'Agriculture apprendront avec plaisir que M. Wm. Evans, pendant longtemps Secrétaire de la Société d'Agriculture pour le District et ensuite pour le Comté de Montréal, outre cela avantageusement connu par plusieurs excellents articles sur cet art, publiés dans les journaux de cette province, se propose de donner prochainement au public, un *TRAITÉ SUR L'AGRICULTURE, adapté au climat et aux besoins du Canada*. Nous ne croyons pas que personne soit plus capable que M. Evans de traiter cette matière; parce qu'il possède, outre la théorie, les connaissances pratiques de cet art, dont il s'est occupé le plus grande partie de sa vie soit ici soit en Irlande. Il profitera outre cela des ouvrages des plus célèbres agronomes français et anglais.—L'ouvrage sera divisé en quatre ou cinq parties. La première donnera un précis de l'origine, du progrès et de l'état présent de l'Agriculture chez quelques-unes des nations anciennes et modernes. La seconde partie présentera des détails peu étendus sur l'Agriculture et sur les principes sur lesquels sont fondées les opérations et les résultats qui s'y rattachent. Le reste de l'ouvrage sera destiné à appliquer ces principes à la pratique de l'Agriculture, les adaptant au climat et aux besoins du Canada.—L'ouvrage ne formera qu'un volume de 250 à 300 pages. Nous voyons avec plaisir que l'auteur se propose de le publier en français et en Anglais et que, si sa liste de souscription se remplit assez vite, l'ouvrage paraîtra avant le 1er de Mai. On souscrit chez les différents libraires à Montréal. Nous espérons que nos compatriotes et surtout les cultivateurs se hâteront de se procurer cet ouvrage, qui pourra servir à leur faire abandonner la routine à laquelle ils sont trop généralement attachés, pour le faire adopter un plan de culture raisonné. Depuis environ cinquante ans, dans tous les pays où l'éducation est en progrès, on a fait un art de l'Agriculture, qui n'était avant ce temps qu'une routine aveugle. Depuis les produits y ont doublé et même triplé. Les cultivateurs Canadiens seraient-ils les seuls à mépriser les bienfaits de la science appliquée à leurs travaux, surtout s'ils considéraient qu'ils en deviennent plus productifs et moins pénibles?

POUR L'ECHO DU PAYS.

MR. L'EDITEUR,
Vous qui consacrez une partie de votre temps à travailler pour la prospérité de l'industrie et pour procurer des connaissances utiles aux cultivateurs, ne me permettez-vous pas de vous donner un court détail d'un chef-d'œuvre d'un industriel mécanicien, détail qui pourra être utile à cette partie nombreuse de vos lecteurs livrés à l'Agriculture.

Le mécanisme en question est un MOULIN à BATTER ou machine à égrainer le blé, exécutée sur un nouveau plan, qui me parait être le plus économique qu'aucun de ceux existant déjà. L'inventeur est Mr. Amable Pion, bien connu dans ce district par ses connaissances mécaniques dans la construction des moulins à farine. J'étais présent avec beaucoup d'autres cultivateurs au premier essai qu'il fit de cette machine; nous n'eûmes qu'une voix pour témoigner notre admiration en voyant avec quelle célérité le mécanisme opérant et que pas un grain de blé n'était trouvé dans les épis qui avaient subi l'opération du moulin. Il serait à souhaiter qu'une telle invention se multipliât dans le pays; on y gagnerait beaucoup sous le rapport du tems et même sous le rapport de l'économie, puisqu'il y aurait moins de bras à employer et qu'on n'aurait pas autant à redouter des ravages des rats et des souris en quittant le grain moins de tems en grange. La construction de cette machine sur une espèce de traîneau permet de la transporter de grange en grange, avantage que n'offrent pas les autres inventions de cette nature. Elle se meut par la force de deux hommes, qui peuvent égrainer une gerbe par minute. Par une opération mécanique assez simple, on la fait mouvoir par un cheval et alors elle en égraine deux.

Je ne doute pas du tout du succès de la nouvelle invention qui me parait parfaite et la seule chose que j'ai maintenant à désirer c'est qu'elle soit adoptée et que l'inventeur trouve ainsi la récompense qu'il mérite.

UN AMI DE L'INDUSTRIE.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE,
Québec, 7 Janvier, 1835.
Il a plu à Son EXCELLENCE LE GOUVERNEUR EN CHEF de faire les appointemens suivants, savoir:—
LOUIS G. HEBERT, Ecuyer, pour pratiquer la Médecine, la Chirurgie et l'Art Obstétrique dans cette Province.
GEORGE BADAUX, Ecuyer, pour pratiquer ditto, ditto, ditto, en cette ditto.

DÉCÈDE.

A la Rivière Ouelle, le 19 Décembre dernier, Régis Garon, Ecuyer, âgé de 61 ans.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE,

Québec, 21 Décembre, 1834.

RESOLU.—Qu'après la fin de la présente session, avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un bill privé pour ériger un pont ou des ponts; pour régler quelque commune, pour régler quelque chemin de barrière ou pour accorder à quelque individu ou à des individus quelque droit ou privilège exclusif quelconque, ou pour altérer ou renouveler quelque acte du parlement provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle application qu'on se proposera de faire dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers publics du district s'il y en a, et par une affiche posée à la porte de l'Eglise des paroisses qui pourront être intéressées à telle application ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois au moins avant que telle pétition soit présentée.

12 Mars, 1817.
RESOLU.—Qu'à l'avenir cette chambre ne recevra des pétitions pour des bills privés que dans les premiers quinze jours de chaque session.

22e Mars, 1819.

RESOLU.—Qu'après la présente session, avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un bill privé pour ériger un pont de péage, la personne ou les personnes qui se proposeront de pétitionner pour un tel bill, en donnant la notice ordonnée par la règle du troisième février mil huit cent dix, donneront aussi de la même manière un avis notifiant les taux qu'elles se proposeront de demander, l'étendue du privilège, l'élevation des arches, l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des caeux, cages, ou bâtimens et mentionnant si elles se proposent de bâtir un pont levé ou non.

4e Mars, 1824.

RESOLU.—Que tout pétitionnaire demandant un privilège exclusif, déposera entre les mains du greffier de cette chambre une somme de vingt cinq livres avant que le bill pour tel privilège exclusif soit passé à la seconde lecture, pour payer en partie les dépenses du dit bill privé; laquelle somme sera remise aux pétitionnaires s'ils n'obtiennent pas la sanction de la loi.

(Attesté.)
Wm. B. LINDSAY, greffier assemblée.

Les Imprimeurs de Gazettes et autres papiers publics en cette province, sont priés d'insérer les résolutions ci-dessus dans leurs papiers respectifs dans les langues dans lesquelles ils sont publiés, jusqu'à la prochaine assemblée de la législature.

BUREAU DU GREFFIER,

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE,

Québec, 19 Décembre 1834.

Le Greffier de la Chambre d'Assemblée recevra des propositions jusqu'à l'ouverture de la prochaine Session pour l'impression du Journal, Appendice, Bills et autres ouvrages de la Chambre d'Assemblée, pour les dits ouvrages être donnés à la personne ou aux personnes qui feront les propositions les plus basses et les plus avantageuses, en un ou plusieurs Contrats cependant devant renfermer en entier au moins un des articles ci-dessous mentionnés.

Les dites Propositions devant être faites dans la forme suivante; savoir:

JOURNAL.

Chaque Feuille d'Impression sur bon Papier, en Cicero, et même format que les Journaux des années dernières, ouvrage uni.

Do do do avec réglures et chiffres.

APPENDICE.

Chaque Feuille d'Impression, même format, mêmes matériaux, même caractère que le Journal, ouvrage uni.

Do do do avec réglures et chiffres.

Do do do en Philosophie, ouvrage uni.

Do do do avec réglures et chiffres.

Do do do en Petit Roman, ouvrage uni.

Do do do avec réglures et chiffres.

Do do do en Petit Texte ouvrage uni.

Do do do avec réglures et chiffres.

BILLS.

Chaque Feuille sur le format ordinaire, bon Papier: Cicero.

Rapports de Comités, Communications de l'Exécutif et autres Documents, qui doivent faire partie du Journal ou de l'Appendice, dont l'impression sera ordonnée et faite pendant la Session.

Par 1000 M. de composition.

Pour le Papier et l'Impression par 100 Feuilles.

Pour les mêmes ouvrages à être faits pendant la vacance séparément du Journal ou de l'Appendice.

Par 1000 M. de composition.

Pour le Papier et l'Impression par 100 Feuilles.

Pour Lettres, Circulaires, Blancs et autres Impressions non comprises dans les classes ci-dessus.

Par page d'Impression de 2000 M.

N. B.—Des échantillons de Papier devant accompagner les Propositions.

Wm. B. LINDSAY,
Greffier Assemblée.

L'Editeur de la Minerve est prié d'insérer la notice ci-dessus jusqu'à la prochaine assemblée de la Législature.

BUREAU DU GREFFIER,

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE,

Québec, 19 Décembre, 1834.

Tous ceux qui ont des réclamations ou demandes à faire contre la Chambre d'Assemblée soit pour services rendus, pour documents fournis aux Comités, ou pour allocations comme Témoin devant des Comités durant la Session dernière; ou pour aucunes autres demandes de quelque nature que ce soit, sont priés de les transmettre duement attestés au Greffier de la Chambre, le ou avant le 15e Janvier prochain, afin que ces réclamations puissent être mises devant la Chambre, à l'ouverture de la prochaine Session.

BUREAU DU GREFFIER,

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE,

Québec, 19 Décembre, 1834.

Tous ceux qui ont des réclamations ou demandes à faire contre la Chambre d'Assemblée soit pour services rendus, pour documents fournis aux Comités, ou pour allocations comme Témoin devant des Comités durant la Session dernière; ou pour aucunes autres demandes de quelque nature que ce soit, sont priés de les transmettre duement attestés au Greffier de la Chambre, le ou avant le 15e Janvier prochain, afin que ces réclamations puissent être mises devant la Chambre, à l'ouverture de la prochaine Session.

Wm. B. LINDSAY,
Greffier de l'Assemblée.

Québec, 19e. Décembre, 1834.

TOUTES personnes qui ont des réclamations ou demandes à faire contre les Commissaires pour l'érection de la nouvelle salle de séances de l'Assemblée, sont priés de les transmettre au sous-signé, le ou avant le 15 du mois prochain.

Wm. B. LINDSAY,
Commissaire & Trésorier

BUREAU DE LA PAIX,

Québec, 21 Décembre, 1834.

Aux Abergistes de la Cité et Banlieue de Québec.

AVIS est par ces présentes donné qu'il se tiendra une Session Spéciale, au Palais de Justice, à DIX heures du matin, tous les jours (les Dimanches et Fêtes exceptés,) depuis le 25e jour de Janvier jusqu'au 15e de Février prochain inclusivement; ayant pour but de qualifier les personnes faisant application pour avoir des Licences, et pour renouveler les Licences d'Abergistes pour la Cité et Banlieue de Québec, et que les magistrats décernent que toute personne faisant application pour ainsi renouveler leur Licence, mettent devant la dite Session copie de leur Licence de l'année dernière; et qu'aucune autre Assemblée Spéciale sera tenue à cet effet d'accorder des Licences d'Abergistes pour la Cité et Banlieue de Québec, après la dite période mentionnée, si ce n'est pour des auberges remarquables, de Hôtels ou Cafés, ou maisons payant *bona fide* une rente de pas moins de cent cinquante louis.

Par Ordre,
PERRAULT & SCOTT,
Greffiers de la Paix.

Cet Avertissement doit être publié par tous les Papiers Nouvelles de cette Cité en Anglais et en Français, depuis le 25e Décembre, 1834, jusqu'au 15e Février, 1835.

LIGNE DE DILIGENCE D'HIVER.

Les soussignés informant le public, qu'ils ont mis en opération, entre Québec et Montréal, leur ligne de diligences qui a reçu un encouragement si libéral ces années dernières, et saisissent cette occasion pour lui offrir leurs services dans la plus respectueuse, et pour solliciter la continuation des faveurs qu'ils en ont reçu.

Pour la commodité du public, les diligences partiront tous les jours (les dimanches exceptés) à sept heures du matin. Le trajet se fera en deux jours. Ils assurent de plus qu'ils auront toujours des carabanes couvertes pour les occasions extraordinaires à un prix raisonnable, et aussi ils transporteront des paquets dans les dites diligences.

MICHEL GAUVIN, Québec.

JULIEN PERRAULT, Montréal.

Propriétaires.

Québec, 5 Déc. 1834.

DISTRICT DE QUÉBEC, COMTE DE L'ISLET.

AVIS.—Tous ceux qui doivent à la succession de feu Mr. Louis Couillard, en son vivant Mire, Pilote, sont priés de payer immédiatement, ainsi que de donner avis des effets en leur possession qui pourraient lui appartenir; et ceux qui ont de réclamations contre icelle sont priés de les transmettre duement attestées sous un mois de cette date.

IG. G. BOISSEAU, N. P.

St. Thomas, le 3 Janvier, 1835.

DISTRICT DE QUÉBEC, COMTE DE L'ISLET.

AVIS.—Le public est informé que la vente des propriétés de valeur de feu Messrs JACQUES PANET, ci-devant annoncées dans les papiers publics a été remise, et que les dites propriétés seront criées et adjudgées aux plus offertes et derniers enchérisseurs à la porte de l'Eglise de l'ISLET, MARDI le DIX-SEPT de MARS prochain, sur les DIX heures du matin, aux conditions alors énoncées.

JEAN LOUIS BEAUBIEN,
JOSEPH CECIL,
Excouteurs Testamentaires.

St. Thomas, le 3 Janvier, 1835.

N. B. Il sera loisible aux adjudicataires de garder entre leurs mains, en donnant bonnes cautions, environ les trois quarts du prix des adjudications, jusqu'à la majorité des mineurs, dont quelques uns sont encore en bas âge.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

DE L'AIGLE,

DE LONDRES SUR LA VIE:

CAPITAL.

Deux Millions de Livres Sterling.

On pourra voir des Tableaux des taux et se procurer toute information nécessaire sur la manière d'assurer &c. en s'adressant à

Wm. HENDERSON, Agent.

Bureau d'Assurance de Québec, 1834.

A VENDRE,

Les ouvrages suivants, savoir:—

Journaux de la Chambre d'Assemblée depuis 1815 inclusivement jusqu'à 1832 en 22 volumes.

Journaux du Conseil Législatif depuis 1792 jusqu'à 1832 complets tels qu'ils ont été imprimés, en 20 volumes.

M. BALZARETTI & CIE.

31 Décembre, 1834.

A VENDRE chez LOUIS DELAGRAVE,

VE, No. 13 rue de la Fabrique.

Grands et petits chandeliers d'autel,

Ditto de banc d'œuvre,

Croix de procession plaquée et de métal,

Encensoirs do. do.

Bénitiers do. do.

Ostensoires do. do.

Ciboires do. do.

Calices avec coupes d'argent,

Croix d'ivoire de différentes grandeurs,

Ditto plaqué, do.

Chandeliers d'acolytes,

Fonds baptismaux. Boîte à Ste. Huiles, pots à baptême,

Lampes d'église de nouveau goût,